

Formulaire pour vérifier l'admissibilité d'un projet commercial (même usage que précédemment) conformément au règlement REG-486

Identification du demandeur	
Date de la demande :	
Prénom :	Nom :
Téléphone :	Courriel :
Cocher toutes les cases applicables :	<input type="checkbox"/> Résident <input type="checkbox"/> Commerçant <input type="checkbox"/> Promoteur immobilier <input type="checkbox"/> Institutionnel <input type="checkbox"/> Industriel

Pour savoir si le projet est dans la zone visée par le règlement provisoire REG-486, consultez la carte de la zone assujettie en page 3. S'il est dans la zone visée par le règlement, poursuivez le remplissage du formulaire. S'il n'est pas dans la zone visée par le règlement au moment de la demande, vous pouvez soumettre votre demande de permis sans considérer le présent formulaire.

Si le projet est la rénovation d'un local commercial existant, mais que l'usage du local reste le même, remplissez les sections « Identification du projet » et « Caractéristiques du projet » ci-dessous.

Si le projet est d'usage résidentiel (hors-promoteur) ou qu'il s'agit d'un changement d'usage d'un local commercial existant, remplissez le formulaire approprié. Votre point de contact à la direction de l'urbanisme pourra vous le faire parvenir.

La Direction des Services techniques évaluera votre demande et communiquera avec vous afin d'avoir davantage de détails ou vous fournir des pistes de solution, au besoin.

Si le projet est d'usage institutionnel ou industriel ou qu'il s'agit d'un nouveau projet commercial ou résidentiel (projet promoteur), une note technique signée par un ingénieur membre de l'OIQ devra être transmise avec la demande de permis. Cette note devra pouvoir démontrer que les travaux prévus ne contribueront pas à augmenter le rejet d'eau vers le réseau d'égout sanitaire. Les éléments requis dans la note technique sont :

- Les hypothèses et les détails de calcul démontrant que le projet n'occasionne aucune augmentation des rejets vers le réseau d'égout sanitaire;
- Des informations sur la toiture du bâtiment et sur la nature du raccordement (vers le réseau sanitaire ou pluvial). Si le toit est drainé vers l'égout sanitaire, fournir une attestation d'un professionnel compétent (maître plombier ou ingénieur);
- Si le projet occasionne une augmentation des rejets vers le réseau d'égout sanitaire, une liste des mesures compensatoires qui permettront de mitiger l'impact du projet sur le réseau d'égout sanitaire municipal devra être fournie, de même que les détails de calcul permettant de valider la compensation;
 - À noter qu'un toit plat incorrectement connecté au réseau d'égout sanitaire et qui serait reconnecté au réseau d'égout pluvial serait une condition suffisante afin d'approuver le projet;
- Toute autre information pertinente et qui aiderait l'analyste de la Ville dans l'étude du dossier.

Formulaire pour vérifier l'admissibilité d'un projet commercial (même usage que précédemment) conformément au règlement REG-486

Identification du projet		
Adresse du projet :	Lot du cadastre :	
Superficie de plancher :	Avant : _____ m ²	Après : _____ m ²
Date de début du projet :	Date de fin du projet :	
Caractéristiques du projet commercial (rénovation du local existant, même usage)		
Usage actuel & futur :		
Nombre d'employés :	Actuel : _____ / jour	Futur : _____ / jour
Nombre de clients (estimé) :	Actuel : _____ / jour	Futur : _____ / jour
Description du commerce :		
Nombre d'appareils de plomberie dans le local :		
Appareil	Commerce actuel :	Commerce futur :
Toilettes		
Lavabo (salle de bain)		
Évier (cuisine)		
Lave-vaisselle		
Machine à laver		
Douche		
Baignoire		
Tout autre appareil non spécifié ci-haut		

Formulaire pour vérifier l'admissibilité d'un projet commercial (même usage que précédemment) conformément au règlement REG-486

